



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

PROCÈS-VERBAL

LE 1^{ER} OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, tenue à l'hôtel de ville, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

M. Mario Langevin, maire
M. Bruno Guilbault, conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, conseillère
M. Pascal Verreault, conseiller
Mme Lucie Racine, conseillère
Mme Laurence Robert, conseillère
M. Simon-Pierre Caron-Labranche, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin, en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

PUBLIC : 2

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE**

1^{ER} OCTOBRE 2025

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2025**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1.** Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
 - 4.2.** Dépôt des états comparatifs pour l'année 2025;
 - 4.3.** Autorisation des affectations et budgets révisés;
 - 4.4.** Travaux de remplacement d'aqueduc sur la route des Carrières dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) – Autorisation de paiement numéro 2;
 - 4.5.** Dépôt de la liste des arrérages de taxes;
 - 4.6.** Direction générale – Modifications contractuelles;
 - 4.7.** Mise en place du paiement direct (ACP) en remplacement des chèques;
 - 4.8.** Rénovations de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement no 11;
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.** Demande de remboursement - Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA);

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1.** Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro PIIA2024-09-01 visant la construction d'un bâtiment principal mixte au 466, avenue Royale;

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-10-139

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance à 19 h 30.

Adoptée

2025-10-140

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

2025-10-141

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-10-142

4.1. ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025, au montant de **570 682.35 \$**

QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 1^{er} octobre 2025 par les responsables d'activités

budgétaires, et ce, en vertu du Règlement numéro 312-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

QUE le directeur général certifie qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.

Adoptée

2025-10-143

4.2. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de prendre acte du dépôt par le directeur général des états comparatifs au 28 septembre 2025.

Adoptée

2025-10-144

4.3. AFFECTATIONS, BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 312-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE des budgets doivent être révisés et que les sources de financement de certaines dépenses doivent être précisées relativement aux dépenses réelles et à venir d'ici la fin de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur général des états comparatifs pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal décide d'affecter l'excédent accumulé, incluant une réserve pour imprévus, pour financer les dépassements budgétaires de l'exercice en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de procéder aux affectations et budgets révisés tels que présentés à l'annexe 1 de la présente et qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée

2025-10-145

4.4. TRAVAUX DE REMplacement D'AQUEDUC SUR LA ROUTE DES CARRIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028) – AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim souhaite procéder à la réfection de la route et au renouvellement des conduites sur un tronçon de 145 mètres de la route des Carrières (tronçon 1036);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'inscrivent dans la programmation des investissements admissibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux a été soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et que son acceptation a été confirmée;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires, notamment l'ajout de bordures de béton, ont été jugés nécessaires et ont été acceptés sans occasionner de retard dans l'exécution du chantier, dans le cadre du programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont examiné, approuvé et recommandé la demande de paiement numéro 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement numéro 2 pour Saint-Gelais Construction pour un montant de 126 983.69 \$ (période jusqu'au 29 septembre 2025).

Adoptée

2025-10-146

4.5. DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

Conformément à l'article numéro 1022 du Code municipal, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu de prendre acte du dépôt par le directeur général de la liste des arrérages de taxes en date du 30 septembre 2025.

Adoptée

2025-10-147

4.6. DIRECTION GÉNÉRALE – MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

CONSIDÉRANT QUE M. Hugues Jacob occupe les fonctions de directeur général et greffier-trésorier depuis le 27 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'entièvre satisfaction du conseil municipal et son désir d'amender certaines conditions de son contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et résolu à l'unanimité:

- D'approuver l'amendement au contrat de travail de M. Hugues Jacob;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

2025-10-148

4.7. MISE EN PLACE DU PAIEMENT DIRECT (ACP) EN REMPLACEMENT DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède actuellement au paiement de ses fournisseurs et partenaires principalement par l'émission de chèques postaux;

CONSIDÉRANT QUE les récents changements majeurs au sein de Postes Canada, incluant notamment la grève en cours et la réorganisation de ses services, entraînent des retards importants dans la réception et l'encaissement des paiements;

CONSIDÉRANT QUE le paiement direct par accès au crédit préautorisé (ACP) constitue une méthode plus rapide, sécuritaire et efficace pour assurer la continuité des opérations financières de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce changement permettra de limiter les délais de traitement, d'améliorer la fiabilité des transactions et de répondre plus adéquatement aux besoins des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir une transparence totale envers la population et assurer la rigueur du contrôle financier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demeure l'autorité compétente pour approuver tous les paiements et que cette approbation sera systématiquement respectée pour chaque transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser :

QUE la Municipalité adopte le mode de paiement direct (ACP) pour l'ensemble de ses fournisseurs et partenaires, tout en maintenant l'exigence de l'approbation préalable du conseil municipal pour chaque paiement;

QUE la direction générale, en collaboration avec le service de la comptabilité, soit mandatée pour mettre en place ce système de paiement direct et pour recueillir auprès des fournisseurs les informations bancaires nécessaires, tout en assurant la confidentialité, la sécurité et la rigueur des données financières.

Adoptée

2025-10-149

4.8. RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT NO 11

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont en cours à l'hôtel de ville de Saint-Joachim afin d'améliorer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux respecte les échéanciers et que l'entreprise Lévesque Construction a soumis des factures selon les modalités prévues dans le devis;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont examiné, approuvé et recommandé la demande de paiement numéro 11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Caron-Labranche et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement numéro 11 pour Lévesque Construction pour un montant de 16 034.29 \$, taxes incluses (période du 1^{er} au 30 septembre 2025).

Adoptée

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. TRAVAUX PUBLICS

2025-10-150

6.1. DEMANDE DE REMBOURSEMENT - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA)

Dossier # GAF94477 – 21020 (3) – 20250416-004

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fera un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim approuve les dépenses d'un montant de 11 310.29 \$ avant taxes relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-10-151

7.1. DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO PIIA2025-09-01 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À USAGE MIXTE AU 466, AVENUE ROYALE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite procéder à la construction d'une résidence jumelée avec un garage commercial sur la propriété sise au 466, avenue Royale;

CONSIDÉRANT QU' un lotissement sera réalisé afin de séparer le lot 3 815 092, de manière à distinguer la section située à l'intérieur du périmètre urbain de celle située en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015 car celle-ci est située sur le parcours mère;

CONSIDÉRANT QU' il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment d'une superficie de 15,25 m par 11,58 m, comportant une résidence de 6,09 m par 9,75 m et une section de garage commercial de 9,14 m par 11,58 m;
- Le revêtement du bâtiment sera en fibrociment;
- Le revêtement de la toiture sera en bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remblaiement sont limités au minimum nécessaire et qu'ils préservent la topographie du site;

CONSIDÉRANT QUE les volumes du bâtiment sont simples et monolithiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'autoriser la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée.

Adoptée

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-10-152

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 1^{er} octobre 2025 à 19h45.

Adoptée

Je, monsieur Mario Langevin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Langevin
Maire

Hugues Jacob
Directeur général/Greffier-trésorier

ANNEXE 1

AFFECTATIONS, BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

A) AFFECTATION AU FONDS LOCAL RÉSERVÉ – VOIES PUBLIQUES (RÈG. 321-2008)

1. Les frais administratifs de 15 % annuellement pour l'application du règlement relativement à la résolution numéro 2011-06-415;
2. Les frais relatifs (capital et intérêts) aux règlements d'emprunts suivants relativement aux travaux de réfection de routes :
 - a. Règlement numéro 385-2016 décrétant une dépense de 474 327 \$ et un emprunt de 474 327 \$ la réfection d'une portion de l'avenue Royale (secteur route des Carrières);
 - b. Règlement numéro 418-2016 afin de décréter une dépense de 623 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour les travaux de reconstruction de la route des Carrières;
 - c. Règlement numéro 408-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 1 994 400 \$ afin de procéder au remplacement du réseau d'aqueduc et à la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente (phase I);
 - d. Règlement numéro 424-2021 décrétant une dépense de 2 488 379 \$ et un emprunt de 1 480 069 \$ pour effectuer le remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et la réfection du chemin du Cap-Tourmente;
3. Les frais relatifs aux travaux de réfection de routes dans le cadre du Programme d'aide de voirie locale, PAVL, PPA-CE et autres;
4. Les frais relatifs aux matériaux, le temps d'employés de voirie, la location de machinerie, provenant des postes budgétaires : 02-413-00-516, 02-320-00-516, 02-320-00-521, 02-320-00-529, 02-320-00-620, 02-320-00-625 ;
5. Tous les frais annuels relativement à l'électricité, l'entretien et le contrat avec Promotek pour la caméra de surveillance;
6. Tous les frais relatifs provenant de la firme comptable Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin, CPA en lien avec de la vérification comptable ou de représentation dans le dossier des Entreprises L.T.;
7. Tous les frais relatifs provenant de Morency, Société d'avocats en lien avec le litige des Entreprises L.T.;
8. Tous les frais liés aux services de professionnels et d'ingénierie pour l'accompagnement dans la planification des travaux de réfection des routes, notamment ceux provenant du poste budgétaire 02-320-00-411;
9. Tous les frais relatifs à l'achat d'asphalte froide ou chaude, notamment pour les réparations de chaussées;
10. Les frais reliés à l'entretien et au passage à niveau provenant du poste budgétaire 02-320-00-529;

B) AFFECTATION DE LA RÉSERVE POUR ÉLECTIONS MUNICIPALES

Affectation de 8000 \$ pour le financement des dépenses liées aux élections générales du 2 novembre 2025 provenant de la réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales, conformément au Règlement numéro 429-2022.

C) PRÉVISION D'AFFECTATION PROVENANT DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

Affectation d'une somme de 200 000 \$ provenant de l'excédent non affecté de l'exercice en cours pour financer les projets municipaux et équilibrer le budget.

BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES :

02-130-00-413	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	1 100	\$
02-190-00-411	HONORAIRES PROFESSIONNELS - AUTRES	52 000	\$
02-190-00-495	NETTOYAGE HDV ET SALLE MUNICIPALE	700	\$
02-190-00-951	QUOTE-PART MRC RÉPART GÉNÉRALE	1 000	\$
02-220-00-644	AUTRES INTERVENTIONS SAUVETAGE	2 500	\$
02-320-00-242	FSS COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	300	\$
02-320-00-280	ASSURANCES COLLECTIVES	400	\$
02-320-00-411	SERVICE PROFESSIONNEL ET GÉNIE	12 000	\$
02-320-00-522	ENTRETIEN RÉPARATION BÂTIMENT ENTRETIEN ET RÉPARATIONS PASSAGE À NIVEAU (+/- SUBVENTION 3500\$)	3 600	\$
02-320-00-529	MATIÈRES FABRIQUÉES PROPANE	400	\$
02-320-00-639	HONORAIRES PROFESSIONNELS AUTRES	500	\$
02-413-00-419	LOCATION DE MACHINERIE	3 500	\$
02-413-00-516	ENTRETIEN ET RÉPARATION RÉSEAUX	1 000	\$
02-413-00-521	PIERRE - SABLE -GRAVIER	1 500	\$
02-413-00-620	PIÈCES ET ACCESSOIRES	1 200	\$
02-413-00-640	SERVICES PUBLICS - ÉLECTRICITÉ POSTE DE POMPAGE	800	\$
02-415-00-681	CONTRIBUTION - OFFRE MUNICIPAL D'HABITATION	800	\$
02-520-00-963	RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS	1 200	\$
02-610-00-141	DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE	3 300	\$
02-629-00-419	FRAIS DE DÉPLACEMENT	19 000	\$
02-701-20-310	GARDIENNAGE PATINOIRE	600	\$
02-701-30-161	ENTENTE BEAUPRÉ /CENTRE AQUATIQUE	2 500	\$
02-701-41-699	INTERMUNICIPAL	2 400	\$
02-701-50-141	SALAIRS/EMPL/RÉG.	8 500	\$
02-701-50-521	ENTR.RÉP./RÉP & JEUX	5 000	\$
02-701-50-691	ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS	400	\$
02-701-90-970	SUBVENTIONS À DES ORGANISMES	3 800	\$
	TOTAL	130 000	\$
	Réserve pour imprévus	70 000	\$
	TOTAL financement provenant de l'excédent accumulé	200 000	\$